

COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durançe régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
104	35+18	53
Quorum		52
Total des voix (P +R)		77
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avançe Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avançe
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Ms	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES

Mme | Noëlle TRINQUIER
M. | Christian MOUNIER

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Ms | Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mme | Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M. | Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

M. | Jean-François LOVISOLO, par Noëlle TRINQUIER

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M | Christian HUBAUD par Elisabeth JACQUES

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M. | Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Marie-Christine LAZARO
Mme | Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
M. | Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY
Mme | Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Ms | Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Louis -Pierre FABRE
René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Roland CARLIER
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT
François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Claude CHEILAN
Mme | Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Jean-Louis ROBERT
Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par André ROUSSET
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération à Philippe GINOUX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M. | Jean-Pierre SEISSON délégué de la Commune de Châteaurenard par Marie-Laurence ANZALONE
Mme | Sylvie BELMONTE, déléguée de Ganagobie par Vincent DAVAL
Ms | Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémy ODDOU, délégué de Lettret par Jean-Marc LUNEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms | Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Olivier GUIROU, délégué suppléant de la Métropole Aix Marseille Provence
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard
Mmes | Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Ms | Frédérique COUTAZ, SMAVD
Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Délibération n° 2023-69
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 Budget Principal

En application des dispositions des articles L5722-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le prochain exercice s'inscrit dans la continuité des précédents pour ce qui est de la section investissement et sera notamment marqué par la réalisation de quatre chantiers d'ampleur :

- La franchissabilité piscicole en aval de Bonpas,
- La digue d'Avignon,
- La digue de Lauris, tranche 3
- L'arasement des atterrissements du lit de la Durance sur les communes d'Avignon et de Rognonas.

Parallèlement, le SMAVD poursuivra :

- Les réflexions engagées sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance avec la mise en place de commissions thématiques,
- La rédaction du prochain contrat de rivière dans l'objectif d'une signature en 2025,
- La gestion des Domaines Public et Privé de l'Etat avec la valorisation de nouveaux sites comme St Paul sur Durance,
- La mise en service de nouveaux tronçons de la Véloroute « la Durance à Vélo » sur les deux rives de la Durance (Meyrargues-Le Puy Ste Réparate- St Estève de Janson et Pertuis-Villelaure) et la gestion des tronçons déjà réalisés,
- La mise en œuvre des actions inscrites dans le PAPI complet, validé fin d'année 2023,
- La poursuite des études et des travaux de restructuration de Systèmes d'Endiguements,
- La gestion des Systèmes d'Endiguement délégués au SMAVD,
- La poursuite des études engagées dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des Affluents sur 7 intercommunalités et le démarrage des premiers travaux,
- Lancement des études sur le 3^e site pilote en matière de recharge sédimentaire,
- La poursuite de l'étude portant sur les ressources stratégiques souterraine pour l'eau potable en basse Durance,
- La poursuite de projets de restauration de milieux (habitat, ripisylve, piscicole, etc...) et des réflexions engagées sur les parcs de panneaux solaires, etc...
- L'animation du site Natura 2000,
- La mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de gestion de crise en cas de sécheresse avec la poursuite du développement en interne de l'application Vigie Durance,
- L'organisation d'Un Dimanche en Durance ainsi que la mise en œuvre de notre politique de communication vers le grand public.

Plus précisément, en section de Fonctionnement et avant affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement 2023 :

Les recettes prévisionnelles 2024 ont été envisagées sur la base de l'accostage prévisionnel 2023 avec un principe de prudence afin de ne pas les surestimées.

Une première analyse des recettes encaissées sur l'année 2023 met en évidence :

- Une diminution des recettes à attendre des carriers via le dispositif de la marque. Estimé à 1 M €, **son produit 2024 est attendu** aux alentours de **900 000€** du fait d'une minoration attendue des extractions. Un travail de prospection en Moyenne Durance est en cours pour pouvoir étendre le dispositif.
- Une dynamisation des **produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale**, **800 000€** sont attendus sur 2024, avec la perspective de régulariser quelques grands occupants.

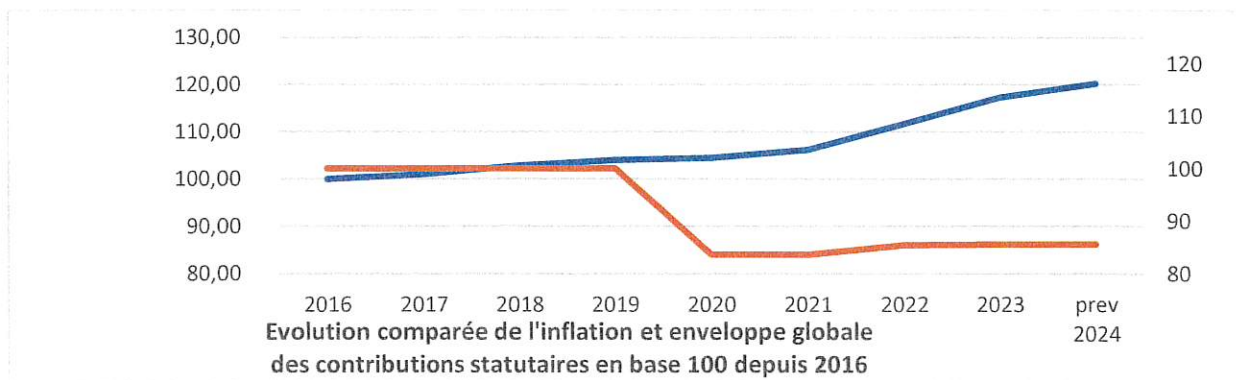
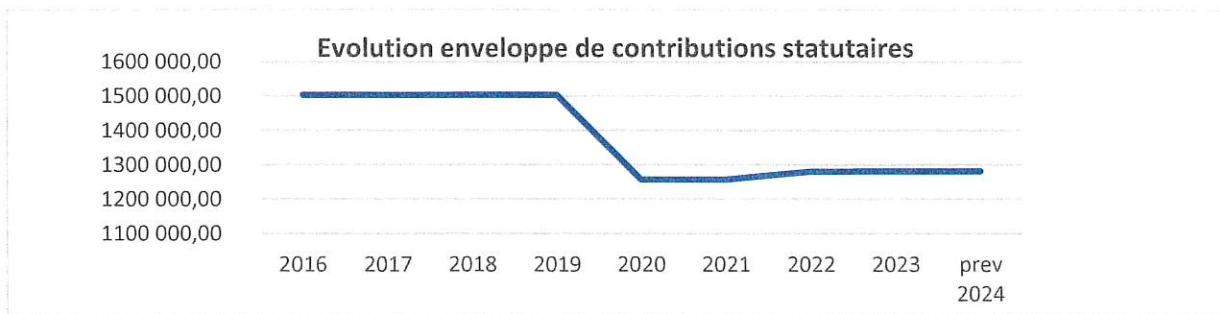
Les recettes de fonctionnement sont également constituées par :

- **les aides financières aux postes et aux missions des financeurs** (Dispositif Natura 2000, PAPI, Agence de l'Eau, LIFE EAU&CLIMAT) – 1,02 M€
- **Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues pour la Durance et les affluents**. Ces recettes permettent au Syndicat de couvrir les dépenses générées par ces missions. Rappelons que 30% de la contribution statutaire du CD 13, 84 et 04 est affectée et déduite des contributions forfaitaires de délégation Durance demandées aux intercommunalités couvertes ces départements.

Les contributions forfaitaires Durance sont à enveloppe constante depuis 2019 et ne font l'objet de réévaluation qu'en fonction du linéaire de digues.

Les contributions forfaitaires Affluents arrivent en 2023 en fin de phase 1 et auraient dû passer en phase 2 selon les modalités inscrites dans les conventions respectives. Une phase intermédiaire est proposée aux intercommunalités, avec un coût qui augmente mais dans une proportion moindre que prévu initialement.

- **Les contributions statutaires des membres** qui englobent les contributions historiques des 4 Départements, de la Région et des 13 intercommunalités qui couvrent le territoire mais également celles des 34 communes qui ont fait le choix d'adhérer au SMAVD pour bénéficier de l'ingénierie de nos services.



La section Dépenses en fonctionnement a été bâtie avec le souhait de contenir l'évolution.

Les charges à caractère général s'inscrivent à un niveau identique à celui de 2023, soit **959 960€** tout en ayant à couvrir des prestations supplémentaires (dans le cadre du PAPI complet) et les effets de l'inflation.

La politique engagées les années passées visant à renégocier les contrats historiques de prestations de service sera clairement poursuivie.

Les charges de personnel traduisent la montée en puissance de l'effectif pour assurer l'ensemble des missions dévolues au SMAVD ainsi que l'augmentation du point d'indice qui nous a fortement impacté : 3 500 532 € contre 3 354 400 € en 2023 et tiennent compte :

- Du recrutement à venir pour mener à bien les missions générées par la diversification et la multiplicité de projets. Pour rappel, les postes ainsi créés sont principalement financés par les coûts forfaitaires de délégation et les financements de l'Agence de l'Eau.
C'est ce choix assumé de développer en régie de nombreuses prestations intellectuelles qui nous permet de ne pas avoir à recourir à des bureaux d'études externes et à garder à la fois notre agilité et notre réactivité.
- La prise en compte de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement dimensionnant dans une structure composée aux 2/3 de cadres A.

- **Les autres charges de gestion** s'afficheront aux environs de 176 k€.

- **Les charges exceptionnelles ont été inscrites** à hauteur de 300 k€ (l'effet de l'annulation d'un titre de recettes en 2023 a impacté l'équilibre budgétaire).

- **Le chapitre 68**, provisions pour risques et charges, se voit doter de crédits pour un montant de 239 104 € afin de faire face à d'éventuels contentieux qui nécessiteraient la constitution de provisions.

- **Les opérations d'ordre**, comprenant les dotations aux amortissements, sont estimées à 800 000 €. La neutralisation d'une partie des amortissements par un jeu d'écritures comptables permet de limiter leur poids sur la section de fonctionnement.

Le tableau comparatif ci-dessous (Voté 2023/BP 2024) met bien en exergue ce choix de contenir sérieusement les dépenses de fonctionnement au regard de l'évolution des recettes.

On se rend bien compte toutefois qu'avant d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2023, les recettes restent inférieures aux dépenses ce qui pose la nécessité de dynamiser certaines recettes autres que les AOT et la marque.

DEPENSES	Voté 2023	Exécuté 2023 Au 7/12/23	BP 24
CHARGES A CARACTERE GENERAL	959 960,00	604 957,00	959 960,00
CHARGES DE PERSONNEL	3 354 500,00	3 075 295,00	3 500 532,00
AMORTISSEMENTS	809 346,00	713 879,00	800 000,00
VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	310 259,72	0	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	606 138,66	130 214,00	176 156,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	820 000,00	802 546,00	300 000,00
PROVISIONS	300 000,00	189 000,00	239 104,34
TOTAL	7 160 204,38	5 515 893,00	5 975 752,34

RECETTES			
EXCEDENT DE FCT	796 859,88		
REMBOURSEMENT SUR REMU DU PERSO	20 000,00	66 560	40 000,00
RECETTES D'ORDRE	292 036,50	153 743	288 292,00
PRODUITS DES SERVICES	3 101 000,00	2 656 260	2 737 250,00
IMPOTS ET TAXES	20 000,00	0	0,00
DOTATIONS	2 195 308,00	1 578 862	2 303 916,00

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00	36 980	72 000,00
PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	3 980	10 000,00
REPRISE SUR PROVISIONS	700 000,00	700 000	290 800,00
TOTAL	7 160 204,38	5 519 861,15	5 742 258,00

+ 3 968,15

-233 494

Il faut avoir à l'esprit que les projets innovants sur lesquels travaille actuellement le SMAVD comme le développement des énergies renouvelables devraient générer d'ici 2 à 3 ans des recettes de fonctionnement importantes (rendement de l'ordre de 10%). Dans cette attente il faut sécuriser les recettes existantes.

C'est dans cette logique qu'est proposée une revalorisation des contributions statutaires de 5% par rapport à 2023 (hors communes) correspondant à l'inflation constatée sur l'année, ce qui ferait 1 340 k€ au lieu de 1 281 k €, ramenant les recettes prévisionnelles 2024 à 5 806 317,75 € et le déficit à 173 k€ au lieu de 233 k€.

Le complément sera couvert par une partie d'excédent reporté en vue de déterminer une augmentation de contributions statutaires soutenable pour les membres.

En section d'Investissement, des enjeux différents :

Il y aura en effet des mouvements importants de trésorerie puisque le SMAVD va porter, en propre ou pour le compte de tiers, quatre chantiers importants qui vont nécessiter des avances de trésorerie pour un montant approximatif de 13 M€ sur les trois à quatre prochaines années.

Les dispositions comptables mises en place pour accompagner l'exécution de ces travaux porteront sur un suivi mensuel affiné de la trésorerie, le suivi du recouvrement des titres de recettes qui seront émis (les EPCI concernées auront un rôle évident à jouer, de même que les partenaires financiers), le contrôle des crédits de paiement par la mise en place d'AP/CP et le recours si nécessaire, mais ce sera à apprécier au fil de l'eau à une ligne de trésorerie.

Outre ces quatre chantiers, les dépenses prévisionnelles 2024 (portées en propre par le SMAVD ou pour le compte de tiers) mettent principalement en évidence :

- 1) La concrétisation des projets portés en matière de restauration de zones humides, continuité rivulaire, etc... mais aussi de l'Agence Régionale de Santé pour la mise en place d'un protocole d'alerte en cas de pollution.
- 2) La poursuite d'une politique active en matière de gestion et de valorisation du DPE et du DPF avec les travaux de revalorisation des abords de Durance qui seront menés sur St Paul les Durance et des études opérationnelles sur des sites ENR identifiés à fort potentiel (pour réalisation dès 2025) ou des études de faisabilité sur des sites prospectifs.
- 3) La poursuite de la véloroute sur des linéaires importants de Pertuis à Villelaure, de Meyrargues à St Estève de Janson ainsi que différentes passerelles.
- 4) La concrétisation des engagements pris en ce qui concerne les affluents puisque seront lancés les travaux retenus dans le cadre des études PPRE, les schémas de prévention des inondations et un certain nombre de mesures relatives à l'Eze.

Le montant total des nouveaux crédits d'investissements, hors reports 2023, se détaille comme suit :

DEPENSES	Voté 2023	Exécuté 2023 Au 7/12/23	BP 24
ETUDES	2 167 594,73	352 416,72	1 515 050,00
ACQUISITIONS	1 343 843,87	273 808,13	455 460,00
TVX EN COURS	13 490 969,25	1 317 638,41	11 877 226,41
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 145 879,76	4 484 305,94	13 947 345,72
040 OPERATIONS D'ORDRE	292 036,50	153 743	288 292,00
041 OPERATIONS D'ORDRE	235 415,77	447 086,91	505 000,00
TOTAL	32 675 739,88	7 028 999,11	28 588 374,13
RECETTES			

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	12 269 160,23		
VIREMENT SECTION DE FCT A INV	310 259,72	0	0,00
PRODUIT DES CESSIONS	10 000,00	0	40 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	945 776,60	671 391,89	692 490,00
FCTVA	350 000,00	415 173,46	220 000,00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 145 879,76	2 770 402,02	13 947 345,72
040 OPERATIONS D'ORDRE	809 346,00	713 879,94	800 000,00
041 OPERATIONS D'ORDRE	235 415,77	447 086,91	505 000,00
TOTAL	30 075 838,08	5 017 934,22	16 204 835,72

- 2 011 064,89 -12 383 538,41

Ce déficit sera résorbé avec l'excédent cumulé d'investissement 2023.

Le Comité Syndical,

Le rapport d'orientation budgétaire ayant été préalablement transmis puis exposé,

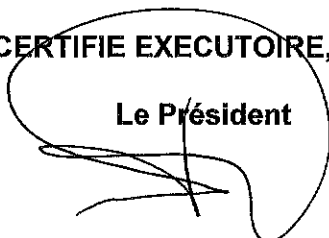
Après en avoir débattu puis délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le rapport sur les orientations budgétaires qui constitueront la base de l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE - 5 JAN. 2024

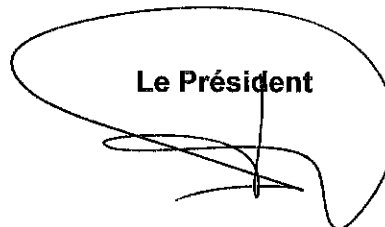
Le Président



Yves WIGT



Le Président



Yves WIGT